

FICHE D'INSCRIPTION
Concours de peinture – Festival « Images in Vaux » 2022
Thème « Reflets »

La fiche d'inscription devra être complétée et renvoyée ou déposée le jour du concours (samedi 7 mai 2022) à la salle Equinoxe de Vaux-sur-Mer.

Prénom

Nom

Adresse

Code postal : Ville :

Age Date de naissance

Téléphone

E-mail

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture 2022 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du candidat précédée de la mention : « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom Nom

Demeurant

Parent ou tuteur légal de autorise mon enfant mineur à participer au concours de peinture 2022 organisé par la mairie de Vaux-sur-Mer.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de peinture 2022 et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du responsable précédée de la mention : « lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Vaux-sur-Mer pour le concours Images in Vaux. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées ne seront pas communiquées en dehors de la collectivité. Les données sont conservées pendant 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@soluris.fr ; 2 rue des Rochers 17100 Saintes ; Tél. 05 46 92 39 05. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**REGLEMENT
CONCOURS DE PEINTURE**

Article 1 : Ce concours aura pour **thème « Reflets »**

Article 2 : L'inscription à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tout artiste peintre amateur et comporte deux catégories de participants :

- une catégorie « adultes »
- une catégorie « jeunes » de 12 à 18 ans

Pour participer, les candidats devront s'inscrire à l'aide de la fiche jointe ou le jour du concours le samedi 7 mai 2022, entre 8h30 et 10h30.

Article 3 : Tous supports (papier, toile, carton, bois) peuvent être admis. Toutes les techniques sont également admises : huile, aquarelle, acrylique, sanguine, pastel, mine de plomb fusain...

A l'exclusion des procédés photographiques.

L'œuvre sera réalisée dans le temps imparti : **8h30 – 17h, le jour du concours.**

Article 4 : Tous les peintres sont invités à se présenter à la salle Equinoxe, **le samedi 7 mai 2022, entre 8h30 et 10h30**, afin de faire tamponner le support choisi par eux pour réaliser l'œuvre. Le choix du sujet restant librement déterminé par l'artiste, à condition que celui reste dans le thème « Reflets ».

Article 5 : Le jury, présidé par Monsieur le Maire, sera composé de peintres professionnels et amateurs.

Article 6 : A partir de 17h00, le jury se réunira en vue de sélectionner les meilleures œuvres selon 3 critères d'appréciation :

- composition de l'œuvre,
- maîtrise de la technique,
- créativité

Ensuite, il procédera à la proclamation des résultats à 18h00.

Article 7 : Les prix pour la catégorie « adultes » :

1^{er} prix : 200 € (prix de la ville de Vaux-sur-Mer)

2^{ème} prix : 150 € (prix du jury)

3^{ème} prix : 100 € (mention spéciale)

Pour les jeunes, le gagnant remportera du matériel de peinture.

Article 8 : L'organisateur se réserve la possibilité de publier dans les revues à buts non lucratifs des reproductions des œuvres primées sans que cela puisse entraîner de paiement de droits d'auteurs.

Article 9 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou œuvre endommagée dans le cadre de la manifestation.

Article 10 : L'œuvre ayant obtenu le 1^{er} prix deviendra la propriété de la ville organisatrice et sera exposée dans les locaux communaux.

Article 11 : La ville de Vaux-sur-Mer garantit aux participants son entière impartialité concernant le déroulement des délibérations du jury et la préservation d'une stricte égalité entre les participants.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

*Date et signature du participant
Précédé la mention « Lu et approuvé »*